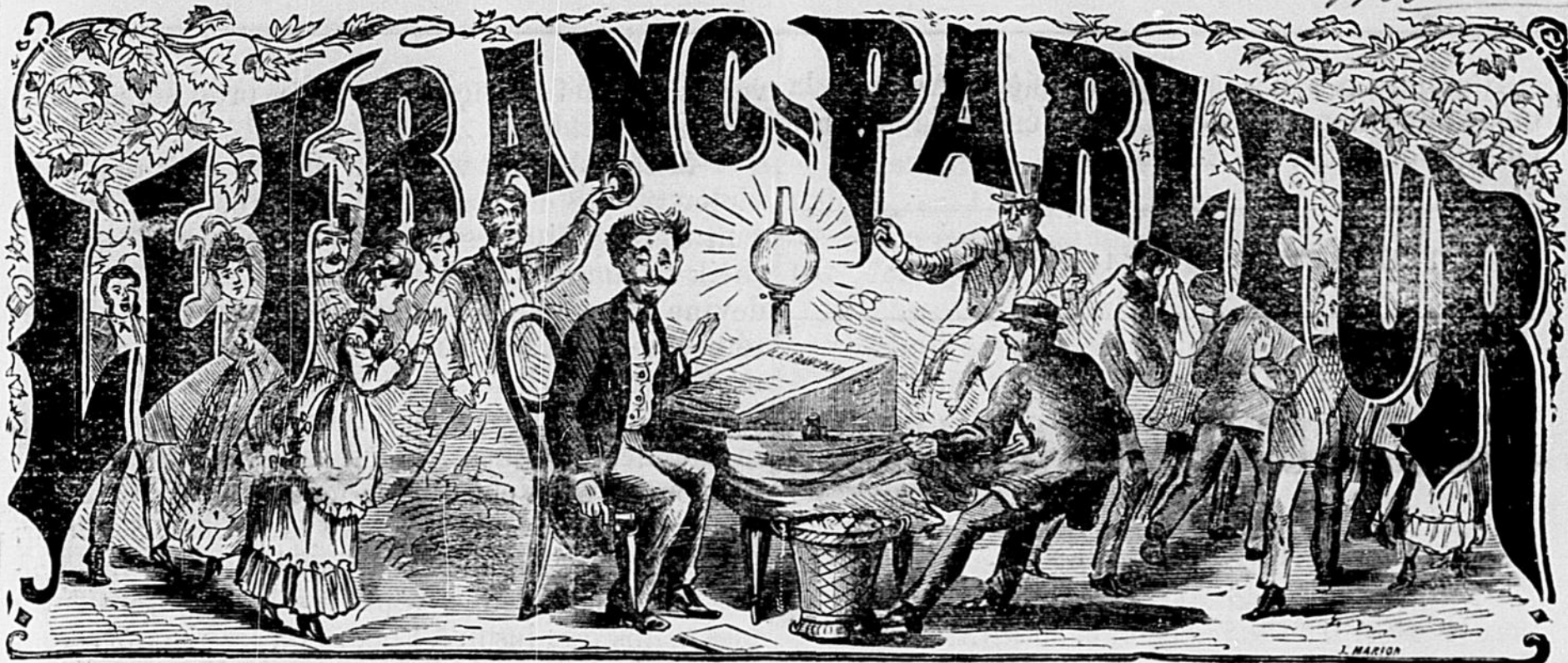


*J. L. Taillefer  
Montebello*



Vol. II, No. 33.

MONTREAL, JEUDI. 2 MAI 1872.

{ ABONNEMENT, . . . \$2.00  
{ PAR NUMERO, . . . 5 Cents

### AVIS IMPORTANT.

Tous ceux de nos abonnés qui changent de domicile au 1er de Mai prochain, sont priés d'en avertir le porteur, ou de nous le faire savoir à notre bureau No 9 Rue Ste Thérèse.

Pour régulariser la distribution, cette mesure est d'une rigoureuse nécessité.

### AVIS.

Nous devons faire savoir à tous ceux qui, au commencement du mois de mars dernier, n'ont pas renvoyé le numéro 27 du Franc-Parleur, qu'ils sont de fait, depuis cette date, considérés comme abonnés pour le semestre courant.

Ceux toutefois qui ne désireraient pas continuer à recevoir notre feuille, pourront se passer cette fantaisie, en payant le prix de six mois maintenant commencés.

Autrement, nous ne pourrions accepter aucun renvoi.

Notre agent-collecteur a commencé sa tournée pastorale, dans cette ville. Chez le plus grand nombre il a été favorablement accueilli, nous nous y attendions.

Chez quelques-uns cependant, il a été mal reçu; non-seulement on s'est montré mauvaise paie, mais on s'est même servi d'injures pour motiver son refus.

Nous n'avons pas l'intention de refaire l'éducation domestique de ces mal-appris, nous n'en avons ni le temps, encore moins la volonté.

Seulement nous leur infligerons bientôt le sup-

plice destiné aux natures incorrigibles. Les fouets de la justice seront sous peu mis à contribution, et on verra alors s'ils ont l'épiderme aussi dur, que la langue fourchue.

Nous avertissons les souscripteurs récalcitrants des villes voisines et des campagnes, qu'ils aient une dernière fois à prendre note de cet avis.

La somme est assez minime, le délai d'échéance assez long, pour que l'on daigne solder au plutôt notre modeste réclamation.

Un journal qui escompte la solvabilité de ses abonnés à des conditions aussi avantageuses et à des termes aussi prolongés que les nôtres, ne saurait accepter de renouvellement.

Ainsi donc, les billets sont échus, et il faut les payer, sinon plus de crédit, mais au contraire maille à partir avec dame justice.

Ces remarques heureusement ne s'adressent qu'à un très petit nombre de retardataires, et plus spécialement à ceux qui ont cru que le meilleur moyen de solder leur abonnement, consistait à nous renvoyer le compte sans l'argent. Jolie perspective pour un propriétaire de journal, que d'asseoir la prospérité future de sa feuille, sur ses comptes non acquittés!

Si ces messieurs veulent conserver notre amitié; ils savent ce qu'ils ont à faire, autrement nous serons obligé de le leur apprendre, et des leçons de cette nature ne se donnent guère gratis.

Les abonnés qui ne reçoivent pas leur journal régulièrement, ou ceux chez lesquels la distribution est mal faite, nous rendront un grand service en nous communiquant leurs plaintes.

Nous nous empresserons de remédier immédiatement aux lacunes, aux erreurs qui se glissent inévitablement dans toute administration quelconque, et plus spécialement dans celle d'une feuille publique.

N'oubliez pas d'acheter le troisième Acte de la Comédie Infernale, dédié au Vénérable Messire Olier, Fondateur de St. Sulpice.

FEUILLETON DU FRANC-PARLEUR.

LE  
CHASSEUR DE PANTHERES

ERNEST CAPENDU.

XXIV

Le marché.

(Suite)

“ Toi mort, poursuit le cheik, la Française mourra, Aïchouhnâ sera vendue ; la juive seule sera libre.”

Olivier ne répondit pas.

“ Tu peux racheter ta vie et celle de la Française, dit Osman.

—Comment ? demanda Olivier en redressant la tête, car il comprenait que les paroles précédentes du cheik n'avaient été prononcées que pour mieux lui faire sentir la valeur de la proposition qu'il allait évidemment lui faire.

—Les giaours ont débarqué à Beyrouth, dit Osman.

—Je le sais, s'écria Olivier dont les regards étincelèrent. Nos braves soldats vont venger les Maronites. Tremblez ! Turcs et Druses, votre sang coulera livre pour livre, pour celui que vous avez versé !

—Les giaours ne sortiront plus des terres du Grand Seigneur !

—Non ! ils y demeureront en maîtres !

—Tais-toi, chien ! interrompit Osman avec rage. Ecoute et dis-moi si tu veux racheter ta misérable existence. Il dépend de moi de te rendre libre, de te laisser sortir de Damas avec la chrétienne, et de te remettre même en possession de toutes tes richesses.

—Quelle ignoble infamie vas-tu me proposer en échange ? demanda Olivier, dont le regard ne se baissa pas.

—Les soldats français vont marcher sur Damas, reprit Osman. Ils ne connaissent pas le pays...

—Les Maronites les guideront ! interrompit Olivier.

—Il faut que tu les guides, toi !

—Moi ? dit Olivier avec étonnement.

—Oui ! Tu seras libre, tu iras à Beyrouth, tu

verras le chef français, et tu te proposeras pour guider ses soldats.....

—Misérable ! interrompit Olivier avec une telle violence que les cordes qui le garottaient craquèrent comme si elles dussent se briser, et que le cheik fit un mouvement instinctif en arrière. Je devine ta pensée. Tu vas me proposer une lâcheté et une infamie ! Tu vas me proposer de racheter ma vie et mes richesses en vendant mes frères...

—Il faut que les giaours soient anéantis dans la montagne, dit Osman. Si tu refuses de nous servir tu mourras et la chrétienne mourra également. Si tu consens à devenir l'esclave du Grand Seigneur, tu seras libre sur l'heure, tes biens te seront rendus, et la chrétienne captive ne demeurera entre mes mains que jusqu'à l'heure où les giaours seront tous tués. Alors, je le jure sur le Koran, elle te sera rendue !

“ Garde mes richesses et faits-moi mourir ! ” dit Olivier,

Osman se leva.

“ Tu refuses ? ” dit-il.

Olivier ne répondit même pas.

“ Dans une heure, poursuit le cheik, la chrétienne sera torturée sous tes yeux, et ensuite tu mourras ! ”

XXV

La juive.

Aïchouhua, Victorine, Olivier et Noémie étaient enfermés dans une même pièce et gardés à vue par les Druses, qui veillaient sur les victimes promises à leur amour du carnage, comme le chien de chasse sur le gibier dont il attend la curée.

Aïchouhnâ se laissait aller à ces élans bruyants des femmes turques qui, par opposition à la gravité des hommes, crient pour la joie comme pour la douleur. Elle tordait ses beaux bras en regardant M. de Cast, et elle entremêlait ses sanglots d'imprécations contre Osman-ben-Assah.

Victorine et Olivier, plus calmes et résolus tous deux, demeuraient immobiles, l'un près de l'autre, le Français les bras étroitement garottés, la jeune fille résignée au martyre qui l'attendait.

Noémie, placée dans un angle, loin de ses trois compagnons, lançait sur le chrétien et la chrétienne son regard sombre tout chargé de magnétiques effluves. La juive n'avait point à redouter la torture pour elle-même, mais le cheik avait ordonné qu'elle fût retenue prisonnière jusqu'à l'heure où Ali apporterait la réponse du vieil Esau.

“ Du courage, mon enfant ! disait Olivier à Victorine.

—J'en ai, répondit la chrétienne. Je pense à mon père, à ma mère massacrés par les Druses, et l'espoir de les retrouver bientôt efface de mon âme tout l'horrible de la situation. Qu'Henri m'oublie... qu'il soit heureux... Je prierai pour lui du haut des cieux !

—Henri ne vous oubliera pas ! s'écria Olivier avec force. Votre douce image ne s'effacera jamais de son cœur. Il vous appellera dans ses rêves et il maudira la main infâme qui vous a livrée aux bourreaux. Henri peut-être, à cette heure, est au milieu des soldats de la France qui vont marcher sur Damas. Il nous vengera.

Noémie entendait ces paroles prononcées et elle sentait les regards de M. de Cast la flageller de leurs rayons ardents. La tête penchée, le front chargé de nuages, les yeux abaissés, elle ne faisait pas un mouvement. Il était impossible de définir ce qui se passait dans son âme, car l'expression de sa physionomie subissait les modifications les plus instantanées et les plus différentes. Un combat effrayant devait se livrer en elle. Remords et amour devaient lutter dans son cœur dont les battements convulsifs faisaient, par instant, refluer le sang vers le ceryeau avec une telle violence, que le visage de la juive s'empourprait et que ses yeux s'injectaient. Plusieurs fois son corps frissonna et Noémie fit un mouvement comme pour s'élaner en avant et aller tomber aux pieds de Victorine, mais une pensée subite comprimait sans doute l'élan généreux, car chaque fois elle s'arrêta et demeura à la même place.

Ses compagnons ne lui adressaient pas cependant un seul reproche. Ils n'avaient même pas pour elle un seul regard.

Il y avait une heure que la conversation que j'ai rapportée avait eu lieu entre le cheik et M. de Cast, lorsque Osman-ben-Assah parut sur le seuil de la pièce. A sa vue, les cris d'Aïchounâ redoublèrent, Victorine et Olivier frémirent en détournant les yeux, et Noémie, l'œil ardent, fit un pas vers le maître.

Osman entra sans paraître remarquer l'effet produit par sa présence. D'un geste, il congédia les Druses veillant au dehors. Ceux-ci refermèrent la porte de la chambre, et Osman demeura seul avec ses victimes.

—Je t'ai laissé une heure ! dit-il à Olivier. Veux-tu servir la cause du Grand-Seigneur contre les giaours ?

—Si le bourreau attend, je suis prêt ! répondit M. de Cast.

—Tu sais que cette femme périra la première. Et Osman-ben-Assah désigna Victorine.

—C'est une grâce que tu m'accordes, dit vivement la jeune fille. Mieux vaut mille fois la mort que le supplice de ton indigne présence ! Toi et les tiens avez tué le père et la mère, achevez votre œuvre en tuant la fille !

En ce moment, on heurta légèrement à la porte. Osman alla soulever la portière. La tête de Mansour apparut sous les plis relevés de l'étoffe soyeuse.

—Que veux-tu ? demanda le cheik.

—T'annoncer l'arrivée de l'envoyé d'Esau ! répondit Mansour.

—Ali est revenu ?

—Non, pas Ali. Celui qui se présente se dit en-

voyé par Esau lui-même et il t'apporte en diamants la somme que tu exiges pour le rachat de la juive."

Osman fit un signe d'approbation, puis, il se retourna vers Olivier qui, ainsi que les trois femmes, avait entendu l'annonce de la nouvelle apportée par Mansour.

—L'heure va sonner ! dit-il.

—Qu'elle sonne ! répondit fermement M. de Cast. Nous sommes prêts, Dieu qui nous voit et nous juge, nous attend pour paraître devant lui.

Osman regarda attentivement le chrétien et la chrétienne :

—Vous allez mourir ! dit-il lentement.

Et se tournant vers Noémie :

—Et toi, ajouta-t-il, tu vas être libre !

Puis il rentra dans sa chambre et il laissa retomber derrière lui la portière de soie. Un silence de mort suivit la disparition du cheik. Aïchounâ ne pleurait plus.

—Mourir ! s'écria tout à coup la *sulthane* en se précipitant vers Olivier. Tu vas mourir ! Non ! non ! cela est impossible. Allah ne le permettra pas ! Mourir !" continua-t-elle en se tordant les mains avec une expression d'effrayant désespoir.

S'arrêtant subitement, elle leva les bras vers le ciel :

—Dieu des chrétiens ! dit-elle d'une voix frémissante, sauve-le et je croirai en toi !

Puis se tournant vers Noémie dont les angoisses paraissaient redoubler de violence :

—Misérable juive ! s'écria-t-elle, c'est toi qui les as vendus ! Combien le cheik t'a-t-il payé ta lâcheté ?

Noémie se redressa comme une lionne blessée et bondit en avant, mais elle s'arrêta et s'adressant à Victorine et à Olivier :

—Cette femme ment ! dit-elle, ne la croyez pas ! Je n'ai pas vendu, j'ai livré ! J'aime Henri de Villeneuve et je n'ai pas voulu que Victorine, libre, pût être réunie à lui.

—Tu as assassiné du même coup celle qui était ta rivale sans le savoir et celui que tu aimes ! dit Olivier. Henri ne vivra que pour te maudire, et il se fera tuer pour venger Victorine. Sois satisfaite, misérable créature. Celle-ci a voulu te sauver et tu l'as perdu. Je mourrai en te maudissant."

Noémie se tourna vers Victorine. La chrétienne, les mains jointes et les yeux levés vers le ciel, semblait prier ardemment. La sublime expression de résignation et de douceur qui se reflétait sur ses traits, parut exaspérer la juive.

—Maudis-moi donc ! s'écria Noémie. Maudis-moi, Victorine, car je suis cause de ta mort, car je te hais !

Victorine abaissa sur la juive un regard d'une ineffable expression de miséricorde :

—Tu dois cruellement souffrir, dit-elle de sa voix douce, et je prie pour toi !

(A continuer.)

### Le Vote du Million.

La votation sur le célèbre règlement du Chemin de Colonisation du Nord est commencée depuis lundi.

L'enthousiasme qui régnait le premier jour semble avoir fait place à une insouciance qui pourrait devenir dangereuse, si elle allait se communiquer.

Ce n'est pas par crainte d'une défaite que nous voulons mentionner ce fait, mais plutôt pour assurer, par une activité soutenue et infatigable, le triomphe éclatant d'une entreprise nationale.

Nous apprenons que dans certains quartiers intéressés on ne s'empresse guère d'aller enregistrer son vote en faveur d'une mesure qui doit directement les faire bénéficier.

On dit même que plusieurs des électeurs attendent tranquillement chez eux pour accomplir leur devoir de citoyens qu'on aille les chercher à domicile, pour les trainer de là au Conseil-de-Ville.

Si ces rumeurs sont vraies, le cas est infiniment regrettable, et nous en sommes à nous demander quel aurait été le résultat de ce vote important, si les adversaires du chemin eussent sacrifié à leurs rancunes et à leurs antipathies en nous faisant une lutte un peu sérieuse.

Il n'y a pas à se le dissimuler, et aujourd'hui plus que jamais il est temps de le dire hautement : nous avons dans notre caractère comme peuple un vice radical qui a toujours été la source et la cause de tous nos revers et nos succès.

Nous sommes insouciants, nous manquons d'énergie, c'est dur à dire, mais la vérité ne saurait écorcher les oreilles honnêtes.

Pleins de feu au début d'une entreprise, nous faiblissons à mesure que les obstacles se dressent sur notre chemin, et le manque de persévérance nous enlève trop souvent la victoire, ou bien ne nous fait obtenir que des succès passagers et partiels.

La mesure actuelle en est une preuve des plus convaincantes.

Voilà tantôt deux ans que l'on chauffe à blanc les têtes et les imaginations des Canadiens de la partie Est, et cependant quelle apathie chez un grand nombre, quel insouciance chez les intéressés !

Demandez aux électeurs de la Division Est quelle est leur opinion sur la question du million ? Tous vous répondront qu'ils en veulent, mais leur volonté n'outrepasse pas l'expression de la parole.

Allons ! que nos compatriotes et nos amis secouent une fois pour toute, cette nonchalance coupable, cette apathie criminelle.

Dans toute la Puissance on a les yeux fixés sur nous.

Que l'on s'unisse donc dans un dernier effort, et que l'on montre à nos ennemis et à nos adversaires que, lorsque nous voulons, nous pouvons faire de grandes choses.

Ainsi que chacun soit à son poste ferme et résolu.

Que les citoyens n'aient pas honte d'aller accomplir l'un de ses devoirs les plus importants.

En effet si jamais il a été donné une circonstance solennelle d'affirmer ses franchises électorales c'est bien celle-ci.

L'œuvre est grandiose dans son ensemble, ses résultats si nous ne nous trompons pas, seront immenses.

La génération actuelle aura le bonheur de les constater, mais nos neveux sauront, eux, en apprécier les énormes bénéfices.

### Fourberie dans un Conseil Municipal.

Epiphanie, 29 Avril 1872.

M. le Rédacteur,

L'astuce est un puissant levier dont se servent les méchants pour faire du prosélytisme parmi la classe de nos bons cultivateurs, dont le grand nombre, heureusement, marche encore à la bonne foi.

Voilà la raison qui nous explique la conduite de ces braves gens, quand ils donnent leur confiance à des individus qui en sont très indignes.

Tel a été le cas parmi nous depuis plusieurs années, principalement dans Janvier dernier, de la part d'un bon nombre de citoyens, vis-à-vis Monsieur Edouard Leblanc et consorts.

Démasquer un ennemi fourbe, astucieux, qui enveloppe ses ruses dans de belles paroles, dans certaines pratiques de piété, dans de magnifiques protestations de bonne volonté à l'autorité paroissiale pour aider cette dernière à procurer les intérêts de la religion sur la plus grande échelle possible, n'est pas toujours chose facile, surtout pour une bonne portion du peuple qui, de bonne foi ou par inattention, s'en laisse imposer par les belles apparences d'un tracassier qui ne rêve qu'à s'insinuer dans l'esprit du public, afin de le tourner contre l'autorité du Pasteur, sous un prétexte quelconque.

Heureusement pour notre localité, la fourberie est d'autant plus facile à découvrir que les faits sont plus nombreux que jamais.

Pour procéder avec ordre, M. le Rédacteur, je rappellerai le passé, et je relaterai les faits qui s'accomplissent sous nos yeux.

#### I.

Bons compatriotes de l'Epiphanie, comprendrez-vous un jour que Messieurs Leblanc et Peltier, avec quelques autres, travaillent à bouleverser notre paroisse ?

Quoi, vous ne seriez point scandalisés de leurs paroles et de leur conduite vis-à-vis de celui que la Providence nous a donné pour nous conduire ?

Dans les paroisses voisines, ces messieurs sont jugés à leur juste valeur, et ce n'est que justice.

Malheureusement pour eux, Messieurs Leblanc et Peltier rencontrent à l'Assomption quelques amis qui les approuvent ; cette mauvaise condescendance les enhardit.

Avant l'année 1865, notre paroisse avait été le théâtre de beaucoup d'excès causés par l'ivrognerie, le jeu de cartes, et le reste.

Certains citoyens du voisinage, les Louis, les Gonzague, les Edouard, les Urgel, propriétaire de "*Fontaine*," avaient l'habitude de se réunir aux Epurés de notre paroisse, pour faire des fêtes à Bacchus, dieu du vin. Plusieurs mères de famille pleuraient et gémissaient sur les extravagances de leurs maris dans ces occasions vineuses et fermentées.

Notre ancien Curé, alarmé de tous ces désordres, entreprit de faire la guerre à l'intempérance, et il réussit à en diminuer notablement les ravages.

En 1865, notre Curé actuel, Messire Bédard, remarquant les mêmes assiduités des citoyens sus-nommés, et effrayé des désordres qu'il avait la douleur de constater, continua la guerre.

Afin d'y réussir plus facilement, outre les sermons véhéments qu'il faisait contre l'ivrognerie, il s'adressa directement au Conseil Municipal pour demander la passation d'un règlement prohibant la boisson forte, et il l'obtint.

Cet état de chose dura trois ans, et pendant ce laps de temps, dans notre localité, il n'y eut pas le moindre désordre causé par la boisson.

En 1868, un changement fut opéré, pour le mieux, par messieurs les Conseillers Edouard Leblanc, Cyrille Deslongchamps, Octave Magnan (Haut Achigan) Louis Lamarche, Théophile Pauzé, Louis Blanchard et Alexis Amireau, du consentement de Messire Bédard.

Lecteurs, notez bien que Monsieur Edouard Leblanc et Monsieur Théophile Pauzé, tous deux principaux auteurs de la fourberie, étaient conseillers à cette époque. Dans le mois de Mars de la même année, avait lieu une assemblée régulière du Conseil Municipal, dans laquelle Monsieur le Maire Edouard, s'exprima ainsi : " Messieurs, depuis plusieurs années, nous n'avons pas de maison pour vendre les boissons ; les étrangers nombreux qui nous visitent ne trouvant point à acheter de liqueurs au milieu de nous, ce qui est un grand dommage pour la localité, s'en vont chez nos voisins s'en procurer, et, chemin faisant, ils achètent tout ce dont-ils ont besoin. Il me semble que si nous trouvions quelqu'un de bien recommandable, monsieur le Curé ne nous refuserait pas l'autorisation d'établir une bonne maison où les boissons de toute espèce seraient vendues."

" Messieurs, si vous voulez m'en croire, nous délèguons deux d'entre nous pour aller chez M. le Curé, pour lui exposer la position et lui demander la permission d'établir une maison pour vendre les boissons, tout en choisissant un homme convenable, suivant son goût."

Monsieur Leblanc raisonnait bien à cette époque, parce qu'il n'avait pas rompu le lien qui doit attacher tout paroissien à son Curé, l'obéissance. L'amour propre aujourd'hui, le domine et l'empêche d'avouer des torts qu'il veut, à tout prix, faire accepter pour des vertus par le public.

Cette suggestion de monsieur Edouard était trop valable pour essayer un refus. Aussi, messieurs Cyrille Deslongchamps et Octave Magnan furent-ils délégués vers Messire le Curé qui, après avoir entendu leur exposé, acquiesça volontiers à leurs demandes, heureux qu'il était, comme toujours, de s'entendre avec des hommes qui paraissaient et qui, de fait, étaient bien disposés.

Le bien dans une paroisse se fera qu'en autant que l'autorité civile de la localité, comme les administrés, suivront les avis du Pasteur qui a mission d'enseigner quelle est la meilleure route à suivre, principalement quand il s'agit de la vente des boissons fortes.

Messieurs les Conseillers de 1868, fortifiés par l'assentiment de monsieur le Curé, choisirent Edmond Prudhomme, jeune homme de confiance, pour vendre les boissons par trois demiards.

Ce jeune homme s'acquitta si bien de son devoir, pendant la première année, que dans le printemps de 1869 les mêmes Conseillers, présidés par monsieur le Maire, Edouard Leblanc, toujours avec l'approbation du Curé, lui octroyèrent un certificat pour tenir, Hôtel, besogne dont le jeune Edouard s'est acquitté, jusqu'à ce jour, à la satisfaction des Conseillers, du public en général, et de Messire le Curé Bédard en particulier.

En effet, il ne peut jamais en être autrement dans un Hôtel où le Pasteur peut exercer la surveillance, parler et se faire écouter ; ce qui n'a jamais été possible avec l'ancien M..... qui a toujours été incontrôlable.

Ces dernières années, des efforts inouïs ont été faits pour

établir un autre hôtel dans l'Épiphanie, sans doute parce que celui de Prudhomme était trop bien tenu, pour qu'on y pût jouer de l'argent aux cartes, y boire avec excès !

Parmi les principaux patrons de ce deuxième Hôtel, se sont illustrés messieurs Edouard Leblanc, Octave Magnan, Antoine Beauchamp, Isaac Renaud, Louis Richard, Onuphe Peltier (sous main) et autres Épurés du même calibre.

Grâce à l'énergie de la majorité des Conseillers de 1870 et 1871, tous hommes de foi, de dévouement religieux, dociles à la voix du prêtre, messieurs les agitateurs furent toujours vaincus.

Les Épurés demandaient, à grands cris, un deuxième hôtel, pour avoir un lieu où ils pourront, à l'aise, prendre leurs ébats et s'y épurer davantage !

Se voyant battus par l'énergie des Conseillers qui refusaient toujours, pour de graves raisons, ce deuxième hôtel, les nouveaux régénérateurs se mirent à combiner des plans pour faire élire comme Conseillers quelques-uns des leurs.

Le jeune Edouard, toujours prévoyant, avait commencé à quêter des votes, durant la fénaison de l'été dernier. Et depuis cette époque il était chez lui, au témoignage de plusieurs, d'une politesse à mouiller tout ce qui menaçait de périr par la sécheresse, voulant donner l'exemple à monsieur Peltier qui les dimanches, après la messe, l'hiver dernier, amenait chez lui des habitants de tous côtés et leur faisait prendre quelques verres d'un sirop qui donne du ton pour voter. O charlatanisme, que tu es aveugle !

Dans le mois de Décembre dernier, les agitateurs se mirent à l'œuvre avec confiance, ayant à leurs têtes les deux hommes bien posés.

Avec de tels commandants, tous les Épurés se vantaient d'emporter d'assaut l'élection municipale par 80 votes de majorité, au moins. Où sont les téméraires qui oseront se mesurer avec nous ? Les poltrons, qu'ils aient la témérité de faire la lutte, que nous les écrasions !

Comme vous devez le savoir, ils ne sont pas encore écrasés.

Pendant que les faux régénérateurs de notre paroisse se gonflaient à la pensée d'un triomphe complet, quelques brave gens, huit jours avant l'élection, se mirent à l'œuvre pour essayer d'empêcher l'entrée dans le conseil des hommes mal disposés, tels que les Edouard, les Antoine, les Isaac et les Théophile, ces deux derniers tout fraîchement passés au moule de la Banbinerie.

Les Épurés, voyant qu'une lutte sérieuse se faisait vaillamment contre eux, eurent recours à tous les moyens bons ou mauvais, surtout ces derniers ; promesses bonnes en elles-mêmes, mais qu'ils n'avaient pas l'intention de tenir, intimidations, or et argent, planches, madriers, croûtes, boisson forte etc., etc., etc.

Chacun des faux régénérateurs se mit à l'œuvre comme si c'eût été son affaire propre.

C'est ainsi que le jeune Edouard voulant être maire, à tout prix, et sachant que le public connaissait sa tactique depuis trois ans de faire juste le contraire de ce que le pasteur demandait, prit le parti de faire le fourbe, en promettant à droite et à gauche, d'agir pour l'octroi des licences en conformité avec ce que le curé demanderait ; persuadé qu'il était que le vœu du curé serait aussi celui de la paroisse, moins les Épurés.

" Les gens sont bons, disait-il ; je vais leur promettre toutes sortes de bonnes choses, et quand je serai élu, qui m'empêchera de voter comme je voudrai ?"

Ainsi ont fait tous les chercheurs de place.

Pour y parvenir, les promesses ne coûtent pas ; quand ils y sont, ils font suivant leurs caprices. O fourberie ! Ainsi encore agissait Napoléon quand il voulait devenir Empereur de France ; il promettait de soutenir les intérêts de la religion, et qu'a-t-il fait ? Une fois sur le trône, l'orgueil le dominant, il a travaillé contre les intérêts religieux du peuple français. Plus que cela, il a travaillé contre les intérêts religieux de tout l'univers, par l'aide puissant qu'il a accordé à Victor Emmanuel, pour dépouiller Pie IX. C'est la faute de Napoléon III si notre père commun est aujourd'hui captif dans le Vatican. La politique du vaincu de Sedan a été une politique de fourberie pendant tout son règne, et aujourd'hui il vit dans l'humiliation, devenu qu'il est un objet de mépris de la part des bons français comme de tout bon catholique.

Tel est le sort de tous ceux qui se jouent de leurs promesses ou de leurs serments, sans s'occuper des grandes obligations attachées aux charges qu'ils convoitent souvent avec acharnement et qu'ils remplissent au détriment des âmes.

## II.

Nous avons vû le passé, voyons maintenant les faits qui se passent sous nos yeux, au moyen desquels la fourberie pourra être démasquée.

Je reviens au héros principal.

Le jour de l'an au matin, le jeune Edouard emmenait chez lui Messieurs Louis Charpentier et Léon Magnan, anciens Conseillers, pour leur dire que, s'il était élu, il suivrait à la lettre les avis du Curé, pour l'octroi des licences. Voilà qui est formel, n'est-ce pas et édifiant ? Oui, en théorie, mais dans la pratique ça été très scandaleux, comme nous le verrons plus tard.

Quelques jours après, Monsieur Leblanc n'a-t-il pas été vû dans le petit Saint-Esprit, allant de maison en maison promettant aux braves gens de cette côte, de ne jamais désobéir au Pasteur de notre paroisse, pour l'octroi des licences ; tandis que dans le Haut de l'Achigan, son château-fort ; il disait qu'il n'accorderait aucune licence ; c'est-à-dire que Monsieur promettait d'obéir ou de ne pas obéir, suivant les auditeurs qui l'entendaient pérorer. Ceci me rappelle une petite histoire qui nous amusera beaucoup.

Un jour, un bourgeois chasseur avait tué plusieurs lièvres. Revenu chez lui, il se décide d'en envoyer trois à son ami intime qui demeurait à quelques arpents plus loin.

Afin de faire la chose d'une manière polie, il écrivit une jolie lettre à son ami, dans laquelle il l'informait de l'envoi de trois lièvres par le porteur.

L'engagé du bourgeois chasseur prend les lièvres et la lettre sur l'ordre qui lui avait été intimé. Chemin faisant, comme il devait passer devant la maison de sa chère moitié, il lui prit envie de lui laisser un des trois lièvres. Aussitôt pensé, aussitôt fait.

Notre serviteur continua donc sa route, ne portant plus que deux lièvres et la lettre.

Arrivé chez l'ami de son bourgeois, il présenta d'abord la lettre, et les lièvres ensuite. Après avoir fait la lecture de la lettre, l'ami du bourgeois chasseur, remarquant que l'engagé ne lui présentait que deux lièvres, pendant que la lettre en mentionnait trois, dit au messager.

Mon cher ami, votre bourgeois me dit dans sa lettre qu'il m'envoie trois lièvres, et vous n'en avez que deux.

—Bien oui, deux lièvres, répond le serviteur.

—Mais c'est pourtant trois lièvres que tu dois me remettre.

—Bien oui, trois lièvres.

—Me comprendras tu, une bonne fois, repartit avec impatience l'ami du bourgeois chasseur : ton maître m'envoie trois lièvres, et tu ne m'en donnes que deux ?

—Bien oui, deux lièvres.

—Insensé que tu es, qu'as-tu donc fait chemin faisant, n'est-ce pas trois lièvres que tu m'apportais ?

—Oui trois lièvres.

—Imbécille que tu es, tu ne m'en présentes que deux.

—Bien oui deux lièvres.

Voyant qu'il ne tirait rien de bon de ce fourbe, le gentilhomme prit le parti de l'abandonner à son triste sort, bien déterminé d'avertir son maître de ne jamais rien lui confier.

Qui ne verra là le rôle qu'a joué le Maire de l'Epiphanie, l'hiver dernier, quand il disait aux uns : " pour les licences j'obéirai au Curé, et aux autres fourbes comme lui (le petit nombre des épurés) ne craignez pas, nous n'accorderons point de licence, soyez-en sûrs." " Il faut bien faire ces promesses là, disait-il, autrement je suis perdu avec les miens."

Très-bien, monsieur Edouard, dites deux lièvres et trois lièvres, suivant le cas. Une licence est nécessaire—Une licence n'est pas nécessaire.

Voilà ce que l'on appelle faire son propre procès et prononcer sa propre condamnation. Donc, messieurs les Epurés de l'ordre des lièvres, votre Ministre Prédicant pourra vous prêcher le oui et le non en même temps ; la vérité et l'erreur ; deux lièvres et trois lièvres, la chose lui sera également facile. O fourberie ! O astuce ! que vos moyens sont pernicieux ! Qu'ils sont téméraires ceux qui ne veulent pas reconnaître vos œuvres !

Voilà comment l'on surprend la bonne foi les populations. Voilà comment des gens perdus, par leur opposition systématique et pleine d'astuce, cherchent à faire de la propagande pour obtenir quelque succès qu'ils s'empressent de proclamer à son de trompe.

Monsieur Edouard a fait justement comme font les chercheurs de place en temps d'élection. Quelque fois ils exalteront l'Episcopat et le clergé quand ils croiront par là faire leur chemin. D'autrefois, ils insulteront les Evêques, comme a fait monsieur Louis le Colonisateur, le 28 de mai dernier, à l'Epiphanie. A mon avis, quelqu'un qui se dit conservateur et qui insulte le clergé, est plus à craindre qu'un libéral proprement dit qui revient à de meilleurs principes. Le premier s'égare, tandis que le second travaille à adopter les vrais principes, ce qui ne peut venir de suite, à raison des sacrifices qu'il en coûte à l'amour propre. Les hommes qui promettent d'une façon et qui ensuite agissent contrairement à leurs promesses réputées bonnes, sont de vrais Janus, c'est-à-dire des hommes à deux faces. Or, des êtres de ce calibre ne cherchent que leurs propres intérêts, et mènent le pays dans d'affreux abîmes.

Le 8 de Janvier dernier, avait lieu l'assemblée des électeurs Municipaux pour choisir les nouveaux Conseillers.

Monsieur Leblanc qui avait foulé aux pieds les belles et tendres invitations faites au prône, la veille, vint se poster effrontément devant le public pour informer qu'il était prêt à passer un acte pour garantir à la paroisse que pour les licences il obeirait à ce que le Curé ordonnerait. Est-ce faux, monsieur Leblanc ? Est-ce faux, monsieur Peltier ?

Le matin de ce jour-là, monsieur Leblanc avait envoyé deux courriers, les messieurs Louis et Joannes Charpentier, dire aux gens du petit Saint-Esprit, qu'il accordait au Curé ce qu'il avait demandé.

A peine le jeune Edouard et les siens furent-ils élus, qu'ils écrivirent une lettre à Monseigneur de Montréal, pour informer sa Grandeur que si Elle voulait une auberge à l'Epiphanie, ils en mettraient une, et que si, au contraire, Elle n'en voulait aucune, ils n'en accorderaient point.

Voilà une tangente, n'est-ce pas, pour éluder les promesses faites en face d'une paroisse ? Dans ce procédé, n'y a-t-il pas fourberie et fourberie encore ?

Pour le coup deux et trois lièvres.

Insensés, vous voulez faire servir le nom de notre Saint Evêque comme paravent à vos supercheres, et c'est ce même paravent qui vous écrasera.

Le 24 de Mars dernier, notre Curé à lu au prône une lettre de Sa Grandeur où il était dit, entre autres choses : Les Conseillers qui veulent faire leur devoir dans le choix des aubergistes, ne sauraient rien faire de mieux que de s'en rapporter à l'opinion de leur Curé etc., etc., et..... Ils ont tout à gagner et rien à perdre en s'entendant avec leur Pasteur."

Est-ce clair ? L'Evêque, par cette lettre, ne condamne-t-il pas les démarches de nos fourbes, qui voulaient que l'Evêque décidât la question des licences dans notre paroisse, comme si nous n'avions plus de Curé ?

Le jeune Edouard, sentant son échafaudage chanceler, de concert avec Onuphe et Isaac, jeune converti à l'Epurisme, s'en allèrent voir l'Evêque pour compter des mensonges à Sa Grandeur, comme il appert d'après les renseignements que l'Evêque lui-même a donné à trois autres citoyens, amis de l'ordre et dévoués au bien. Voici ce que Monsieur Leblanc a dit à l'Evêque : " Monseigneur, les Conseillers ne trouvant pas de raisons valables pour établir un Hôtel dans l'Epiphanie, Votre Grandeur les blâmera-t-elle ? "

Non, dit Monseigneur, puisque vous jugez qu'un Hôtel n'est pas nécessaire, je vous approuve."

L'exposé que M. Leblanc a fait à l'Evêque, est-il sincère, est-il honnête ?

En 1868 et en 1869, il proclamait lui-même, en plein Conseil, la nécessité d'un Hôtel, et maintenant il dit à l'Evêque que lui et les Conseillers n'ont pas de raisons valables pour établir cet Hôtel. Quelle hardiesse n'est-ce pas de sa part ? Un égal qui ment à son égal, fait un acte blâmable. Que sera-ce donc quand un homme ordinaire ou haut placé ira effrontément mentir à son Evêque, de propos délibéré, d'après un plan combiné, dans l'unique but de combattre notre Curé.

Le 15 de Mars, le jeune Prudhomme, notre Hôtelier depuis quatre ans, à qui pas un reproche ne peut être fait, se présenta au Conseil avec 115 signatures sur son certificat. Les Conseillers ajournèrent au mois d'Avril, pour donner une décision.

Le 2 d'avril, assemblée régulière du Conseil.

Une requête, portant 38 signatures en faveur de l'Hôtelier Prudhomme, est présentée à Messieurs les Consellers, pour s'unir aux 115 signatures du certificat. Prudhomme avait donc pour lui 153 signatures, y compris le Curé, sur 200 voteurs qu'il y a dans la paroisse. J'avouerai cependant que sur les 153 signatures, 10 à 12 n'ont pas droit de vote, ce qui n'empêche pas que la majorité, très grande, des électeurs demandait à Messieurs les Conseillers d'établir Prudhomme, Hôtelier comme les années passées.

Voici la copie fidèle du Procès-Verbal de l'Assemblée :

" Séance du 2 Avril 1875.

" Présents :—Edouard Leblanc, Ecuier, Maire ; Antoine Beauchamp, Théophile Pauzé, J. B. Charpentier, Isaac Renaud, Alphonse Allard, Léon Magnan, Conseillers.

" Le Conseil après avoir pris en délibération le certificat de Monsieur Edmond Prudhomme désirant obtenir une licence pour vendre en détail des liqueurs spiritueuses dans le village de l'Epiphanie, et d'une requête présentée au dit Conseil par les Sieurs Edmond Charpentier, Antoine Forest et autres demandant à ce qu'il soit accordé une licence pour la vente en détail des liqueurs spiritueuses dans la dite paroisse de l'Epiphanie. M. Isaac Renaud fait motion, secondé par M. Théophile Pauzé, que le susdit certificat ne soit pas confirmé et que la dite requête soit renvoyée.

" Monsieur Léon Magnan fait motion en amendement, secondé par monsieur Jean Baptiste Charpentier, que le dit certificat soit confirmé en faveur du dit Edmond Prudhomme et qu'il soit fait droit à la dite requête.

" L'amendement étant mis aux voix, est perdu sur la division suivante.

" POUR :—Messieurs Léon Magnan, Jean Baptiste Charpentier et Alphonse Allard—3.

" CONTRE :—Messieurs Antoine Beauchamp, Isaac Renaud et Théophile Pauzé—3.

" Se trouvant alors trois contre trois, M. le Maire vote pour la motion principale.

(Signé.) " EDOUARD LEBLANC, MAIRE,

(Contre signée) " J. B. LEONARD.

Sec.-Trés.—D. C. M. de l'Epiphanie

Pour vrai Extrait.

J. B. LEONARD, Secrétaire.

La motion principale refusait à Prudhomme sa licence, et M. Leblanc vote pour cette motion.

Donc M. Leblanc a voté pour refuser la licence que lui-même, en 1868 et en 1869, avait accordé au dit Prudhomme, parce qu'une licence était absolument nécessaire. Quelle contradiction palpable ! Ce n'est pas le plus beau !

Avant de voter, monsieur se leva et voulut donner les motifs de son vote.

" Messieurs, dit-il, j'ai vu Monseigneur, et il m'a dit que puisque nous ne voulions point accorder de licence, il nous approuvait, et que nous pouvions régler cette affaire comme nous le voudrions, en conséquence je vote pour que le certificat soit renvoyé non confirmé.

Après cet acte de fourberie infâme et de duplicité sans exemple, quelques citoyens allèrent voir Sa Grandeur, pour lui demander si elle avait répondu telle chose à M. Leblanc et lui exposer les faits d'une manière exacte.

Monseigneur fit la réponse suivante à ces trois braves citoyens, que la cause du bien dans leur paroisse, avait portés à faire cette démarche.

" Mes chers enfants, M. Leblanc ne m'a pas dit qu'il passait beaucoup d'étrangers dans votre village. M. Leblanc ne m'a pas dit que vous aviez un individu dans votre village qui vendait les boissons fortes sans licence.

M. Leblanc ne m'a pas dit qu'il y a trois ans lui-même avait reconnu la nécessité d'un bon hôtel comme celui que vous avez et que votre curé approuve. Et bien, comprenez moi bien, mes cher enfants : quand il passe des étrangers dans un village, un bon hôtel devient une nécessité ; et à plus forte raison ce bon hôtel sera nécessaire, s'il s'agit de combattre une maison non licenciée, qui est toujours mauvaise de sa nature. Ce que je vous dis là, dites le tout partout. Soutenez votre curé, qui combat, pour la bonne cause, et vous triompherez tôt ou tard. Ne vous découragez pas.

Si quelques-uns vous contredisent ou ne croient pas mes paroles que vous leur rapporterez, dites leur de venir me voir.

Avant de laisser partir ces trois citoyens, Sa Grandeur a donné une lettre à l'un d'eux, pour messire Bédard, dont M. le Curé a donné lecture au prône le dimanche de la Quasimodo.

Dans cette lettre, Monseigneur disait que quand au moyen d'un bon hôtel, l'on peut en combattre un mauvais, les Conseillers ne doivent pas hésiter à établir ce bon hôtel.

Que faites vous Messieurs qui vous vantiez de vouloir obéir à votre Evêque ?

L'Evêque disait encore : " Je n'ai pas pu dire et de fait je n'ai pas dit, à Mr. Edouard Leblanc, que lui et les autres pouvaient décider la question des boissons comme ils le voudraient."

Le public saura à quoi s'en tenir vis-à-vis de ces Messieurs. C'était bien la peine, l'hiver dernier, de dépenser tant d'argent pour vous faire élire. Quel profit en retirez-vous ? Vous gagnez à vous démasquer d'avantage.

Habitants, défiez-vous des fourbes ! Habitants défiez-vous de ceux qui mettent leur Curé de côté et qui disent qu'ils ont vû l'Evêque à qui ils veulent obéir. Habitants défiez-vous de ces Messieurs ; bientôt ils diront qu'ils veulent obéir au Pape plutôt qu'à leur Evêque. C'est ainsi que raisonnent des rebelles, pour se mettre à l'abri de la critique du public.

J'espère que nos Epurés, se passeront, à l'avenir, la fantaisie de traîner à droite et à gauche, le nom vénérable d'un Evêque vénéré comme un Saint.

MARTEAU.

Par suite de l'un de ces malheurs trop fréquents dans l'impression des journaux, l'une de nos formes s'est brisée à notre dernier numéro.

La correspondance de l'Assomption en a souffert.

Nous voulons réparer ce contretemps toujours fâcheux pour nos abonnés, et plus particulièrement pour les intéressés.

Nous publions donc de nouveau la partie qui a été brisée. On tiendra compte de notre bonne volonté, espérons-le.— (NOTE EDITORIALE.)

Son petit parent Isaac lui répondit au nom de tous : " Ne sois pas en peine, Médéric, il faudra bien que le vin de messe s'achète chez toi, tu seras le seul pour en vendre. Ne sais-tu pas que j'ai fait motion, au conseil le 2 du courant, qu'aucune licence ne soit accordée à celui qui en demanderait une ? Ne sais-tu pas que les Conseillers, sur cette motion se sont divisés trois contre trois, et que monsieur le maire Edouard, malgré ses promesses, a voté contre la demande du Curé Romain, soutenu par cent-cinquante trois citoyens de la place ? Ne vois-tu pas que pour nous, mettre de côté les volontés du curé et de la grande majorité des paroissiens c'est une bagatelle ? Et tout cela mon cher Médéric, c'est pour te protéger.

## Le Sport.

### AQUATIQUE.

Les termes et les conditions d'une partie entre Thomas Winship, de Newcastle, et William Biffin, de Hammersmith, ont été conclus. Il est attendu que les compétiteurs rameront à une seule rame, de Putney à Nortlake, en droite ligne, dans les meilleurs bateaux qu'il pourront se procurer, pour cent louis de chacun côté, lundi prochain 5 Mai, selon les règles des Régattes nationales de la Tamise.

Le départ doit avoir lieu de deux vaisseaux amarrés à vingt verges l'un de l'autre, vis-à-vis la fameuse auberge " Star and Garter," les steamers devant être arrières des rameurs au départ.

Le dernier dépôt, £50, doit être fait à Putney, vendredi 3 Mai, Biffin allouant £15 à Winship pour ses dépenses.

Winship appartient à l'équipage Taylor-Winship, le même qui est venu ramer à Lachine en Septembre 1850, à Halifax, Saratoga et Longueuil l'année dernière.

Une autre course qui offrira autant d'intérêt est celle qui aura lieu samedi, 4 mai, de Putney à Mortlake, aux mêmes conditions que la précédente, entre Mark Addy, de Manchester, et Robert Bagnall de Newcastle-on-Tyne.

D'énormes paris sont déjà engagés sur l'issue de la course

entre les principaux rameurs de profession de la vieille Angleterre.

Bagnall, quoique bien jeune, jouit d'une belle réputation, et est un des meilleurs rameurs anglais.

Il appartient à l'équipage Taylor-Winship et était avec eux à Halifax, Saratoga et Longueuil l'été dernier.

Une autre course, mais aux Etats-Unis cette fois, aura lieu sur la rivière Echuykill vers la fin de Mai, entre Coulter et Cavitt, de la ville d'Alleghanny, Pensylvanie, et les fameux Biglins, de New-York ; la course devant être à deux paires de rame pour \$1,000 de chaque côté.

Les rameurs se sont mis sérieusement à l'œuvre et ont commencé la série d'exercices préparatoires à la course, résolus à en faire une lutte déterminée.

Nous verrons si Coulter est aussi habile à conduire qu'à construire un bateau de course.

### CHASSE A COURRE.

L'assemblée annuelle du Club des Chasseurs de Montréal—Montreal Fox Hounds—pour l'élection des officiers, a eu lieu le 23 Avril, Mr. John Crawford au fauteuil.

Le comité exécutif se compose de MM. Hambury L. Mac-Dougall, Thomas Davidson, W. F. Cunningham, Henry Morgan et Wm. Desrivieres.

Après quelques résolutions, l'assemblée se dispersa.

La première réunion de l'année a eu lieu samedi dernier, à la barrière à la côte des Neiges.

Nous voyons avec plaisir la présence d'un bon nombre de nos compatriotes parmi ces chasseurs.

### ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Francis N. Law, Commerçants, de la Cité de Montréal, tant individuellement que comme associé de William Simpson, commerçant du même lieu, y faisant ensemble affaires sous les noms et raison de " Law et Simpson."

Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et ses créanciers sont notifiés de s'assembler au Palais de Justice, à Montréal, dans la chambre désignée pour les affaires en banqueroute, Mercredi le 15ème jour de Mai 1872 à 11 heures a. m. afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic Provisoire.

Montréal, 26 Avril 1872.

bf.—33

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
District de Montréal.

COUR SUPERIEURE

DAME ELISABETH BRIEN DIT DUROCHER, de la cité de Montréal, dit district, épouse de Edouard Lesage, gentilhomme du même lieu, dûment autorisée à ester en justice.

Demanderesse,

vs.

EDOUARD LESAGE, gentilhomme de Montréal susdit

Défendeur

La demanderesse a intenté une action en séparation de bien en cette cause, le six d'Avril courant.

Montréal, 6 Avril 1872

LS. PICHE,  
Avocat de la demanderesse

### ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de P. Octave Chabote ci-devant marchand, de la Paroisse de St. Etienne, Comté de St. Maurice, et maintenant résident en la Cité de Montréal.

Failli.

Le Failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler au Palais de Justice, en la salle des Faillites en la Cité de Montréal, Jeudi, le quinzième jour de Mai courant à 10 heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un Syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic Provisoire.

Montréal, 30 Avril, 1872.

bf.—33